date de mise en œuvre du plan de conversion au système métrique des balances utilisées dans le commerce de détail des aliments.

[Traduction]

ON DEMANDE D'ACCÉLÉRER LES CONSULTATIONS

M. Bill Domm (Peterborough): Je sais que ce mercredi, le ministre compte s'entretenir avec les épiciers de détail, d'où ma question supplémentaire. Les membres de la Commission du système métrique se rendront à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 17 juin prochain, pour voir, à grands frais pour le contribuable, si les habitants de Terre-Neuve consentent à adopter le système métrique dès le 1er janvier et à considérer comme illégal le système de poids et de mesures canadien. Le ministre pourrait-il accélérer le processus afin que les commerçants visés n'aient pas à remanier leur budget le 1er janvier prochain et peut-il faire savoir aux principales chaînes d'alimentation si elles auront à acheter pour cette date les balances métriques américaines?

[Français]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, il y a plusieurs imprécisions dans la question et les commentaires du député. Tout d'abord je comprends mal qu'il critique le fait que les fonctionnaires de la Commission du système métrique se rendent à Saint-Jean, Terre-Neuve. Je crois que c'est une politique établie que les membres du conseil d'administration de la Commission du système métrique siègent un peu partout au Canada pour donner l'occasion à tous les citoyens qui le désirent de comparaître devant la Commission et d'apporter les témoignages qu'ils désirent faire. Je crois qu'il a dit qu'on devrait indiquer clairement si la conversion aura lieu ou pas. Je crois l'avoir fait dans ma réponse précédente.

[Traduction]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT SCOLAIRE DES ADULTES AU COLLÈGE DE NIAGARA

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame de Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration; je serai bref et j'irai droit au but. Pourquoi supprime-t-on au collège de Niagara l'un des programmes les plus importants, celui du perfectionnement scolaire des adultes, mettant fin aux études de 230 étudiants et provoquant le renvoi ou la mutation de 16 professeurs?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne peux répondre à la question précise du député. Je signale toutefois que le programme scolaire des collèges communautaires est préparé en collaboration avec les gouvernements provinciaux, car l'éducation est essentiellement de leur ressort. Nous avons un comité

Ouestions orales

des besoins de main-d'œuvre qui travaille en collaboration avec les services de chacune des provinces et s'efforce de mettre au point les programmes qui répondent le mieux à la demande en matière de main-d'œuvre.

• (1500)

Je suis tout disposé à examiner ce cas précis, mais je rappelle au député que cette décision se fonde sur une politique visant à déterminer où les besoins de main-d'œuvre sont les plus grands et où les crédits seront les plus utiles.

LE MOTIF DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comme il le sait très bien, la province d'Ontario fonde son programme sur le nombre de places subventionnées par le programme fédéral de formation de la main-d'œuvre, dont elle ne subventionne elle-même que 20 p. 100. Quand les subventions fédérales sont retirées au profit d'autres secteurs, le nombre de personnes admises au programme diminue alors sensiblement. Il en résulte maintenant l'abandon du programme du collège Niagara. Je serais reconnaissant au ministre de dire pourquoi il refuse cette formation de base à des personnes qui ont besoin d'au moins une douzième année pour se placer.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis d'accord avec le député. C'est l'un des cas où le gouvernement fédéral paie la plus grosse partie de la note alors que les gouvernements provinciaux s'en approprient presque tout le mérite. Le fait est que nous consultons les gouvernements provinciaux au sujet de l'affectation de ces fonds. C'est d'après ces négociations que l'on établit la répartition des fonds, mais c'est la province d'Ontario, par son ministère de l'Éducation, qui décide en réalité où va le gros des fonds que nous lui allouons.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos des travaux de la Chambre, et mon intervention découle de deux échanges de propos qui ont eu lieu pendant la période des questions. Quand on a proposé que les trois partis consacrent chacun une journée à un débat sur les affaires étrangères, ou plus précisément à un débat sur les relations Nord-Sud, nous avons donné notre accord. A l'heure actuelle, il ne nous reste qu'une seule journée d'opposition ce mois-ci, soit mardi prochain, le 16 juin, et nous prévoyons présenter ce jour-là une motion sur les relations Nord-Sud. Même si les conservateurs ne se joignent pas à nous, j'invite le gouvernement à ajouter une journée, afin que nous puissions consacrer au moins deux jours à cette importante question.